

## **La re-classification du styrène et son influence sur les résines Polyesters Insaturés et Vinyl esters. (status au 12.09.2011)**

Depuis juin 2007, le règlement européen REACH est entré en vigueur. Le principal objectif de REACH est de renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques susceptibles d'être présentés par les produits chimiques. Le règlement REACH responsabilise l'industrie et impose des obligations à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Les fabricants ou importateurs de styrène ont enregistré le styrène et ont commencé l'envoi des nouvelles Fiches de Données de Sécurité révisées.

En parallèle du règlement REACH, le Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des produits chimiques (SGH ou GHS en anglais), a été élaboré au niveau international. Le SGH a été mis en application en Europe via une nouvelle législation appelée « règlement CLP » pour les substances chimiques et leurs mélanges (Règlement CE n°1272/2008) Le CLP définit de nouveaux critères pour la classification des produits chimiques, de nouvelles directives pour les Fiches de Données de Sécurité (FDS), ainsi que pour l'étiquetage et les informations relatives au transport.

Suite à l'application des règlements REACH et de CLP, l'industrie est maintenant entrée dans une phase de communication de ces nouvelles informations aux utilisateurs avals.

Avant de fournir une mise à jour détaillée des FDS Produit, le groupe UPR du CEFIC<sup>1</sup> souhaiterait vous informer de la nouvelle classification du styrène et de son impact possible sur la classification des résines Polyesters Insaturés (UPR), des résines Vinyl Esters (VER) et des produits formulés.

Les producteurs de Styrène rassemblés dans le Consortium Styrène de REACH ont récemment proposé une reclassification pour le styrène. Celle-ci se traduit par des phrases de Risque additionnelles à savoir R48/20 (Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation) et R65 (Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion)

La plupart des résines étant des mélanges contenant plus de 10% de styrène cette nouvelle classification sera directement appliquée aux résines UPR et VER. Les producteurs ont commencé le processus de mise à jour de leur FDS.

---

<sup>1</sup> CEFIC : Conseil Européen de l'Industrie Chimique

Le consortium styrène a également proposé dans son dossier REACH, une DNEL<sup>2</sup> (Derived No Effect Level) à 20 ppm pour l'exposition par inhalation des travailleurs sur une moyenne de 8 heures. Dans le règlement REACH, une DNEL est le nouveau seuil au-dessous duquel aucun effet nocif de la substance n'est attendu. Il est probable que cette DNEL sera utilisée comme base de l'harmonisation des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP ou OELs en anglais) dans l'Union Européenne. Le délai pour la mise en place de ce processus n'est pas encore connu.

En Europe, les VLEP pour le styrène sont actuellement comprises entre 20 et 100 ppm selon le pays considéré. L'adaptation des installations pour respecter une recommandation de DNEL à 20 ppm peut entraîner des investissements ou une mise à jour des procédures nécessitant un délai pour leur mise en application. Les Guides du CEFIC (voir <http://www.upresins.org/safe-handing-guides>) fournissent des informations pertinentes sur la manipulation en toute sécurité des résines, les conditions opératoires, les mesures de gestion des risques, ainsi que différents moyens pour contrôler les expositions grâce à l'utilisation de résines à faible émission de styrène (L.S.E.), de résines à faible contenu de styrène (L.S.C.), la ventilation des lieux de travail, les bonnes pratiques de travail en sécurité et les équipements de protection individuelle.

Il a été démontré que les opérateurs peuvent travailler sans risque avec le styrène à l'aide du matériel de protection adapté et en limitant les possibilités d'exposition aux émissions.

En cas de questions, merci de contacter votre fournisseur

---

<sup>2</sup> DNEL = dose dérivée sans effet : niveau d'exposition de la substance au-dessus duquel un groupe humain ne doit pas être exposé